OPTION RÉSILIATION – VOYAGES EN AUTOCAR

(sous réserve de souscription à la réservation – voir contrat de vente et/ou facture)

Mise à jour : 10/2026

QUELLES CAUSES SONT INCLUSES DANS NOTRE GARANTIE ?

• Décès, accident grave ou maladie grave (y compris la contraction d'une épidémie) :
- De vous-même, votre conjoint, vos ascendants ou descendants, beaux-parents, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, tuteur légal, ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous.
- De la personne qui vous accompagne, inscrite en même temps que vous et mentionnée au contrat. *(Si vous souhaitez partir sans elle, les frais supplémentaires d'hébergement pourront être pris en charge.)*

• Dommages graves à votre résidence principale ou secondaire, ou à vos locaux professionnels (destruction à hauteur d'au moins 50 %).
• Licenciement économique.
• Complications médicales liées à la grossesse : fausse couche, accouchement, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites, survenant avant le 8e mois.
• Maladies psychiatriques, états dépressifs ou troubles nerveux ou mentaux entraînant une hospitalisation d'au moins 4 jours.
• Conséquences de maladies ou accidents antérieurs à l'inscription, en cas d'aggravation ou de rechute, la date de prise en compte étant celle de la première constatation médicale de cette aggravation ou rechute.
• Convocation en tant que témoin ou juré d'assises.
• Obtention d'un emploi ou d'un stage, alors que vous êtes inscrit à FRANCE TRAVAIL *(hors prolongation ou renouvellement de contrat ou de stage).*
• Convocation pour une greffe d'organe.
• Convocation en vue de l'adoption d'un enfant.
• Mutation professionnelle imposée par votre employeur, non sollicitée de votre part.

QUELLES CAUSES SONT EXCLUES DE NOTRE GARANTIE ?

• Usage abusif d'alcool, de drogues ou de stupéfiants.
• Actes intentionnels.
• Accidents liés à la participation à des paris, crimes ou rixes (sauf légitime défense).
• Participation, à titre professionnel ou rémunéré, à un sport ou une compétition, ainsi qu'aux entraînements.
• Pratique, même à titre amateur, des sports suivants : sports mécaniques, sports aériens, alpinisme de haute montagne, spéléologie, sports de combat, hockey sur glace, bobsleigh, skeleton, chasse aux animaux dangereux, compétitions de sports de neige.
• Épidémies (sauf si vous êtes personnellement atteint), catastrophes naturelles, pollution.
• Guerre, émeutes, mouvements populaires, terrorisme, radioactivité ou non-respect volontaire d'interdictions officielles.
• Modification ou suppression des congés par l'employeur.
• Refus de visa touristique.
• Convocation à un examen de rattrapage.
• Incorporation militaire.
• Soins esthétiques ou cures.
• Non-présentation de documents indispensables (passeport, visa, billet, carnet de vaccination), sauf en cas de vol des papiers dans les 48 heures précédant le départ.
• Contre-indication ou suites de vaccination.

NOUS CONTACTER

SARL SGVE - 441 Avenue du Peuras - CS 40060 - 38210 TULLINS
Tel : 04 76 35 80 30 – Fax : 04 76 35 80 31
www.groupeperraud.com

S.A.R.L SGVE au capital de 8 000 € - siège social : 441 avenue du Peuras – 38210 – Tullins – 404 396 533 RCS Grenoble - APE 7912Z
SIRET 404 396 533 00097 - TVA intracommunautaire : FR 38404396533
IM038120003 - RC HISCOX HA RCP 0239006 – LXF Assurance – 31 rue Henri Barbusse 26000 VALENCE

IMPORTANT !

• Toute annulation doit être signalée par écrit à PERRAUD VOYAGES dans un délai de 48 heures suivant la survenance de l'événement.
• En cas de déclaration tardive, le remboursement sera calculé à partir de la date réelle de l'événement, la différence restant à votre charge.
• Si le motif d'annulation ne figure pas parmi les garanties ci-dessus, les frais d'annulation prévus au contrat de voyage s'appliquent.

FRAIS DE DOSSIER EN CAS D'ANNULATION

• 30 €/personne pour les voyages de plusieurs jours
• 15 €/personne pour les sorties à la journée
• 25 €/personne pour les journées « spectacles »

TARIF DE L'OPTION

Le montant de l'option résiliation dépend du prix du voyage. Pour chaque voyage en autocar, son coût est indiqué dans la rubrique « Ce prix ne comprend pas ».
Cette option n'est pas remboursable en cas d'annulation du voyage par le client.

NOUS CONTACTER

SARL SGVE - 441 Avenue du Peuras - CS 40060 - 38210 TULLINS
Tel : 04 76 35 80 30 – Fax : 04 76 35 80 31
www.groupeperraud.com

S.A.R.L SGVE au capital de 8 000 € - siège social : 441 avenue du Peuras – 38210 – Tullins – 404 396 533 RCS Grenoble - APE 7912Z
SIRET 404 396 533 00097 - TVA intracommunautaire : FR 38404396533
IM038120003 - RC HISCOX HA RCP 0239006 – LXF Assurance – 31 rue Henri Barbusse 26000 VALENCE